



NOTICE EXPLICATIVE du FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ACTION 2011

2. Description et déroulement de l'action (p.1 à 3)

✚ 2.1 Territoire de l'action

Le *milieu rural* correspond à la vie dans les campagnes, par opposition au *milieu urbain* qui correspond à la vie dans les villes.

ZEP = Zone d'Education Prioritaire.

REP = Réseau d'Education Prioritaire.

ZUS = Zone Urbaine Sensible.

CUCS = Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

✚ 2.4 Modalités d'action

Action individuelle

Il s'agit d'une action qui vise à proposer une prise en charge personnalisée, telle que : permanence téléphonique, entretien, information, orientation.

Groupe de parole de parents

Il s'agit d'un groupe de parents s'engageant à participer à des réunions régulières. Les objectifs et les sujets abordés sont déterminés par les membres du groupe qui travaille avec **un professionnel**. Dans le cadre des REAAP, le groupe de parole de parents répond à un besoin d'échange et de partage d'expériences, en vue de retrouver confiance dans son rôle de parent. Ce n'est pas un groupe de parole thérapeutique.

Groupe d'activités de parents

Il s'agit de rencontres de parents avec une médiation culturelle ou artistique telle que des activités manuelles, la réalisation d'une pièce de théâtre, la création d'un film ou l'écriture d'un livre, d'un guide, d'un journal, d'un site Internet portant sur le thème de la parentalité.

Groupe d'activités parents-enfants

Il s'agit d'actions réunissant à la fois des parents et leurs enfants telles que des animations ludiques et conviviales en famille ou des projets portant sur l'appui à la parentalité menés par équipements de quartier par exemple (centre social, ludothèque, bibliothèque etc.).

Les LAEP sont à intégrer dans cette rubrique lorsqu'ils bénéficient d'un financement REAAP autre que la prestation de service versée par la Caf.

Groupe de réflexion/recherche/formation

Il s'agit d'actions impliquant les parents dans la construction de savoirs autour de la parentalité telles que les Universités Populaires de Parents (UPPP), initiés par l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) ou les universités d'été initiés par la Confédération Syndicale des Familles (CSF).

2.5 Les thématiques d'action

Il peut s'agir d'actions de prévention mais dans ce cas celles-ci doivent intégrer une dimension d'appui à la parentalité visant à mettre en avant le rôle du (des) parent(s). De simples actions d'information n'entrent pas dans ce cadre.

RELATIONS PARENTS/ENFANTS

Thématique des relations parents/enfants autour de la petite enfance

Cette thématique embrasse les différentes questions liées à l'éducation du jeune enfant en lien avec ses besoins (alimentation, sommeil, phases de son développement etc.) et plus globalement la question du lien parent-enfant autour de la naissance et de la construction du lien.

Thématique des relations parents/enfants autour de l'enfance

Cette thématique embrasse les différentes questions liées à l'éducation de l'enfant et à ses besoins, dans une période dite « de latence » qui constitue néanmoins une phase importante de construction de sa personnalité.

Thématique des relations parents/enfants à la préadolescence et à l'adolescence

Cette thématique embrasse les différentes questions des parents autour de l'autonomisation de l'adolescent, de l'exercice de l'autorité, de la responsabilité, de l'éducation sexuelle etc.

Thématique du partage des rôles

Sont définies comme actions sur la thématique du partage des rôles parentaux toute action portant sur les rôles et places des pères et des mères dans les relations éducatives, y compris dans les situations de recomposition familiales. Ces actions intègrent en particulier la question de l'investissement des pères dans les tâches domestiques et éducatives et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

RELATION FAMILLES/ECOLE

Thématique de la familiarisation avec l'École

Pour les actions de familiarisation avec l'école, il s'agit des actions qui favorisent une meilleure connaissance de l'institution scolaire, de son fonctionnement, de ses enjeux et de ses valeurs, du rôle et de la place des parents. Par exemple la présentation de l'école maternelle à des parents fréquentant la PMI ou un centre social avec leurs jeunes enfants ou des actions en lien avec le dispositif de la mallette des parents pour les parents d'enfants entrant en 6^{ème}.

Thématique des relations parents/enseignants

Pour les relations parents enseignants, il s'agit des actions visant à favoriser le dialogue et la communication entre les parents et les personnels des établissements, à faciliter les rencontres individuelles (à la demande des parents ou des personnels) et collectives (réunions, instances, activités). Elles ont pour objectif de permettre une compréhension réciproque dans une dynamique

de coéducation. Les recherches-actions telles que les Universités populaires de parents lorsqu'elles portent sur cette thématique peuvent en faire partie.

SITUATIONS PARTICULIERES

Pour les thématiques suivantes qui concernent des situations particulières, il ne peut s'agir d'actions spécialisées, mais bien d'actions d'appui à la parentalité prenant en compte un contexte d'exercice de la parentalité spécifique.

Thématique « parents d'enfants porteurs de handicap ou d'enfant malade » ou « parents porteurs de handicap/malades »

Dans cette thématique, il ne s'agit pas d'apporter une réponse spécialisée dans le champ du handicap ou de la maladie. Il s'agit d'apporter un appui à des parents dans l'exercice de leur parentalité rendu plus difficiles du fait d'un contexte particulier

Thématique « maintien des liens » avec un parent incarcéré »

La problématique du maintien des liens entre un enfant et son parent incarcéré a émergé depuis quelques années. Il s'agit d'actions telles que des groupes de parole de pères ou de mères incarcérés ou d'actions d'animation de parole initiés.

2.6 Contenu de l'action réalisée

Cette partie correspond à l'analyse des besoins et aux objectifs formulés dans la demande de subvention simplifiée de l'année précédente.

2.9 Mobilisation des ressources externes

Le *partenariat opérationnel* correspond au partenariat mis en œuvre sur le terrain, par exemple avec un Centre Médico Social...

Le *partenariat financier* correspond aux partenaires impliqués financièrement dans votre projet, par exemple le REAAP, les communes...

3. Public touché par l'action (p.4)

3.1 Les bénéficiaires

Nous attirons votre attention sur la nécessité de fournir des données chiffrées les plus précises possibles afin de mesurer au plus près la réalité de l'impact du réseau.

Exemple : pour une action se déroulant dans une école maternelle, faire figurer le **nombre exact de parents concernés** et non : *tous les parents de la classe de CP sont concernés par l'action.*

☞ **Parent à l'initiative du projet** = parent à l'origine de l'idée de projet. Il peut-être partie prenante de l'analyse des besoins et contribuer à la formulation des objectifs de l'action.

☞ **Parent animateur de l'action** = parent qui est acteur dans la conduite de l'action et qui prend part à la réflexion. Il peut aussi avoir la possibilité d'occuper une fonction d'animation dans la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

5. Bilan financier de l'action (p.6)

ATTENTION il s'agit de fournir le **bilan financier de l'action** et non le bilan financier de l'Association.